

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022 - 18h00**  
**Maison du Papier – SmageAa - Esquerdes**

**ORDRE DU JOUR**

*Adoption du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 18 novembre 2021*

**DELIBERATIONS**

**ADMINISTRATION GENERALE**

RAPPORTEUR

N° 2022-01 Désignation d'un secrétaire de séance

M. MEQUIGNON

**FINANCES**

N°2022-02 Programme Concerté pour l'Eau 2022

M. MEQUIGNON

N°2022-03 Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

M. MEQUIGNON

**GESTION DES MILIEUX**

N°2022-04 Gestion écologique des sites - Renouvellement du partenariat avec le CEN

M. DESCHODT

N°2022-05 Plan de gestion 2018-2027 – Réévaluation des coûts des aménagements

M. DESCHODT

**RESSOURCES HUMAINES**

N°2022-06 Médecine professionnelle et préventive – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

M. MEQUIGNON

N°2022-07 Contrat responsable de projets milieux

M. MEQUIGNON

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**DELIBERATION 2022-01**

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

**Administration générale** : Désignation d'un secrétaire de séance

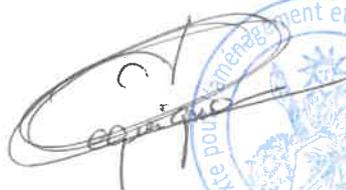
**Rapporteur** : Monsieur MEQUIGNON

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, Madame Estelle DOUTRIAUX a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

**Membres excusés**

Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

Le quorum est atteint.

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**DELIBERATION 2022-02**

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

**Gestion des milieux :** Gestion écologique des sites  
- Renouvellement du partenariat avec le CEN

Rapporteur : Monsieur Deschodt

*Précédente délibération : 2018-49*

Le SmageAa et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts de France ont travaillé en partenariat de 2019 à 2021.

Dans le cadre des missions du SmageAa de prévention des inondations et de valorisation des milieux naturels humides, le CEN a apporté son expertise scientifique et technique pour l'amélioration des connaissances et la mise en place de scénarios de gestion permettant une prise en compte et une valorisation des espaces naturels.

Concrètement, le partenariat de 2019 à 2021 a donné lieu aux réalisations suivantes :

- Inventaires et diagnostics écologiques sur les zones humides restaurées (Assinghem, Ouve-Taffin et Craionnière) et rédaction de 3 notices écologiques de gestion,
- Inventaires et diagnostics écologiques sur les CIC avec zoom sur les sites 1, 4, 5 et 7, et rédaction du plan de gestion écologique des CIC
- Animations scolaires (reportées à cause du COVID19).

Le SmageAa a participé à hauteur de 22 961,50 € à ces travaux qui ont été valorisés par le CEN grâce à d'autres financements.

Le SmageAa et le CEN partagent des motivations communes en faveur des milieux naturels aquatiques et humides, en faveur de la faune et la flore spécifiques à ces espaces et en faveur de la biodiversité en général.

La gestion et la valorisation sont ainsi un enjeu majeur pour les deux partenaires qui proposent de poursuivre leur association pour la mise en œuvre de projets communs en faveur des espaces naturels humides du bassin versant de l'Aa.

L'intervention du CEN pourra se faire sur plusieurs types de projets menés par le SmageAa en lien avec la gestion des zones humides :

- Les projets de restauration/réhabilitation de zones humides (RZH),
- Les Champs d'Inondation Contrôlée (CIC),
- Les projets d'animation pour sensibiliser et communiquer autour de cette thématique (éducation à l'environnement).

Sur les mêmes principes que le partenariat précédent (2019-2021), un renouvellement est à mettre en place pour une durée de 5 ans sur la période 2022-2026 afin de poursuivre le travail entrepris et de pérenniser des actions engagées (mise en place et suivi du Plan de gestion écologique des CIC par exemple).

Un projet de convention cadre liant le SmageAa et le CEN sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 est jointe.

Cette convention cadre est déclinée en convention opérationnelle pour chaque année. Ainsi, pour 2022, la convention opérationnelle est jointe et la participation financière du SmageAa prévue s'élève à hauteur de 9 000 €.



## **COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### **Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

### **Membres excusés**

Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

Le quorum est atteint.

Le CEN sera amené à solliciter d'autres partenaires financiers pour compléter le plan de financement (Agence de l'eau Artois-Picardie, Région Hauts-de-France).

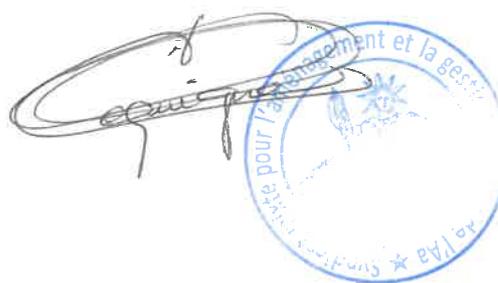
Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer la convention cadre de partenariat 2022-2026 avec le CEN,
- signer les conventions opérationnelles annuelles,
- inscrire les dépenses au BP 2022 et suivants.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON



Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le



ID : 062-256204256-20220302-D\_2022\_2-DE

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**DELIBERATION 2022-01**

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

**Administration générale** : Désignation d'un secrétaire de séance

**Rapporteur** : Monsieur MEQUIGNON

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

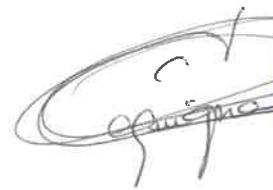
Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, Madame Estelle DOUTRIAUX a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

**Membres excusés**

Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

Le quorum est atteint.

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**DELIBERATION 2022-03**

**Gestion des milieux** : Plan de gestion 2018-2027 –  
Réévaluation des coûts des aménagements

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

*Précédente délibération : 2018-05*

Dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, de son programme de restauration des berges et de protection rapprochée du cours d'eau, il est demandé une participation financière aux particuliers ainsi qu'aux communes souhaitant faire des travaux. La participation est de 10% du coût des aménagements pour les particuliers et de 20 % du coût des aménagements pour les communes.

Pour les exploitants agricoles, la participation de 10% peut-être remplacée par de la prestation de service (participation aux travaux, mise à disposition de matériel de transport ou de terrassement, prêt de matériel de l'agriculteur ou de la Cuma).

Le coût des aménagements a été déterminé suivant le coût journée équipe, le prix des matériaux ainsi que les coûts des prestations de services. L'évaluation de ces coûts date de 2018, il est donc nécessaire de procéder à une réévaluation.

Après étude, il est proposé de fixer les coûts des aménagements comme ci-dessous :

- Mise en place d'une clôture barbelée = 12 €TTC / ml
- Mise en place d'une clôture Ursus = 18 €TTC/ ml
- Mise en place d'une clôture électrique = 6 €TTC / ml
- Mise en place d'une pompe à museau = 810 €TTC
- Mise en place d'un abreuvoir fermé ou d'un passage à gué = 2 665 €TTC
- Plantation arbustive = 13 € TTC/ ml
- Plantation de saule têtard = 49 €TTC / unité
- Réalisation d'une protection de berge en technique végétale = 115 €TTC / ml
- Mise en place de boutures de saule = 13 €TTC / ml

Ces tarifs rentreront en vigueur pour les projets 2023 (contractualisés dès 2022). Ils pourront être révisés par délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord afin que le Président puisse :

- valider cette réévaluation des coûts des aménagements
- autoriser le Président à signer les conventions de travaux sur ces bases.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON





SmageAa

Envoyé en préfecture le 09/03/2022  
Reçu en préfecture le 09/03/2022  
Affiché le   
ID : 062-256204256-20220302-D\_2022\_3-DE

## **COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### **Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

### **Membres excusés**

Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

Le quorum est atteint.



SmageAa

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022

DELIBERATION 2022-04

**Finances** : Programme concerté pour l'eau 2022

Rapporteur : Alain MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 062-256204256-20220302-D\_2022\_4-DE

Berger  
Levrault

Depuis 2019, le SmageAa a élaboré un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il s'agit pour l'Agence de l'Eau d'un outil de programmation technique et financier.

L'Agence de l'Eau cible les domaines d'intervention pouvant faire l'objet du PCE. Or la quasi-totalité des actions menées par le SmageAa depuis une vingtaine d'année à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, correspondent à certains de ces domaines d'intervention.

A compter de cette année, le tableau récapitulatif des opérations est accompagné d'une note qui précise en quoi le programme participe à l'atteinte de la bonne qualité des masses d'eau.

Cette année encore, le programme d'action du SmageAa présente une diversité d'actions très concrètes, destinées à des réalisations sur le terrain, et des actions toutes complémentaires et cohérentes entre elles.

Par la mission de coordination de la CLE, le SmageAa vise également à étendre cette stratégie de gestion intégrée en recherchant la mobilisation des maitres d'ouvrage du territoire et la cohérence de leurs actions.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la programmation jointe en annexe et autorise le Président à transmettre la demande à l'Agence de l'Eau.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON



## **COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### **Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

### **Membres excusés**

Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

Le quorum est atteint.

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**DELIBERATION 2022-05**

**FINANCES** : Rapport d'orientation budgétaire 2022

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

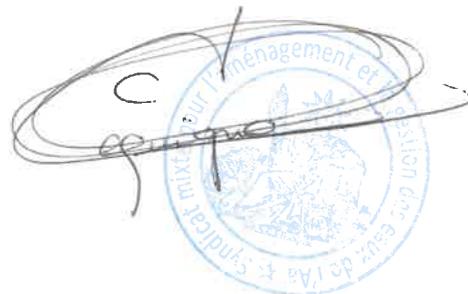
Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le projet de débat d'orientation budgétaire 2022.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



Handwritten signature of the President over a blue circular stamp of the Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa.

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON



Handwritten signature of the President over a blue circular stamp of the Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa.



**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

**Membres excusés**

Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

Le quorum est atteint.

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

L'année 2021 est un tournant dans l'évolution de l'activité du SmageAa. Les opérations d'entretien des ouvrages ne sont pas encore parfaitement en place, mais les principaux investissements sont terminés.

En 2022, le SmageAa sera sur sa nouvelle ligne droite. Il devra envisager l'avenir au regard de ses nouvelles missions et des perspectives d'évolution des ressources financières.

## SITUATION DES FINANCES AU TERME DU BUDGET 2021

Les résultats provisoires de l'année 2021 sont les suivants :

► **Section de fonctionnement – résultat prévisionnel : + 18 701 €**

- Dépenses : 1 189 638 € (2020 : 1 204 851 €)
- Recettes : 1 208 339 € (2020 : 1 552 001 €)

► **Section d'investissement (hors restes à réaliser) – résultat prévisionnel : + 787 230 €**

- Dépenses : 4 278 640 € (2020 : 6 525 330 €)
- Recettes : 5 065 870 € (2020 : 7 914 575 €)

Les restes à réaliser 2021 sont de 833 083 € en dépenses et 50 320 € en recettes.

Le résultat provisoire global de clôture est de **805 931 €**

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2020 était de 1 235 245 € (hors restes à réaliser).

Le SmageAa a contracté trois prêts amortissables (1 500 000 € en 2018 sur 20 ans et 1 000 000 € en 2019 sur 15 ans, 105 000 € en 2021 sur 7 ans).

Un prêt relais de 3 300 000 € sera remboursé dans son intégralité sur l'exercice comptable 2022.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES GENERALES

Les dépenses de fonctionnement ne présentent pas d'évolution particulière en 2021.

**En 2021**, les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges de personnel (*salaires, cotisations, assurance statutaire, cnas*) : 623 047 €
- le fonctionnement courant (loyer, électricité, carburant,...) : 135 670 €
- les frais liés aux emprunts (frais de gestion et intérêts) : 50 441 €
- les indemnités aux élus : 40 982 €
- les outils de communication (*annonces et insertions, publications...*) : 8 087 €
- les amortissements : 72 473 €
- les dépenses spécifiques aux opérations (hors masse salariale)
  - o champs d'inondation contrôlée : 92 819 €
  - o hydraulique douce : 58 255 €
  - o restauration de la continuité écologique : 35 496 €
  - o restauration de zones humides : 25 690 €
  - o entretien des cours d'eau : 23 371 €
  - o restauration des habitats : 22 089 €
  - o animations pédagogiques : 948 €
  - o culture du risque : 270 €

## Dépenses de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	956 244 €	1 026 453 €	1 056 313 €	1 204 851 €	1 189 638 €
Evolution depuis n-1	+ 5%	+ 7%	+ 2,9%	+ 14%	- 1%

## L'EQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

En 2021, l'organigramme du SmageAa a évolué pour tenir compte de la mutation du responsable de projet de prévention des inondations.

Le SmageAa a également eu recours à deux agents contractuels pour des remplacements d'agents titulaires absents (près d'un an pour un agent d'entretien de cours d'eau et 10 mois pour un ingénieur). Ces charges financières supplémentaires sont en partie compensées par l'assurance statutaire

Un agent contractuel a été recruté au mois de juillet pour compléter le poste de chef de projet inondation et assurer la mise en œuvre du PAPI d'intention.

Une convention de mise à disposition de personnel a été signée avec le SMLA cette fin d'année pour venir remplacer la responsable administrative qui a demandé sa mise en disponibilité.

## RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des participations des collectivités adhérentes,
- des subventions de fonctionnement demandées par opération,
- des recettes de l'accueil de groupes (animations Maison du Papier).

Les participations des collectivités adhérentes s'élèvent au total à 878 765 €.

Les recettes liées aux animations pédagogiques s'élèvent à 16 395 €. L'activité d'accueil de groupe reste dans des conditions très limitantes.

**En 2021**, les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- EPCI adhérents : 73 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 18 %
- Région : 3 %
- Assurance statutaire : 2 %
- Animations pédagogiques : 1 %
- Mutualisation SymvaHem : 0,5 %
- USAN : 0,4 %
- Caisse des dépôts (supplément familial) : 0,2 %

## Recettes de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	1 053 955 €	1 308 549	1 234 825	1 552 001	1 208 339
Evolution depuis n-1	+ 22%	+ 24%	- 5,6%	+ 25%	-22%

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

**En 2021**, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

- le remboursement du prêt relais : 3 436 422 €
- les désordres hydrauliques locaux : 371 100 €
- les annuités sur emprunt amortissable (capital) : 141 667 €
- le matériel de l'équipe rivière : 93 968 €
- les champs d'inondation contrôlée : 92 522 €

- la réduction de vulnérabilité : 77 100 €
- la restauration de zones humides : 16 170 €
- l'hydraulique douce : 14 853 €
- la restauration de la continuité écologique: 5 959 €
- le matériel de téléphonie et informatique : 1 380 €

#### Dépenses d'investissement

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement	1 452 320 €	4 389 004 €	8 916 971 €	6 525 330 €	4 278 640 €
Evolution depuis n-1	+ 21%	+ 202%	+ 103%	- 27%	- 34%

#### RECETTES

**En 2021**, les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions et remboursements des collectivités pour les opérations sous mandat (CAPSO pour la protection du centre-ville de Blendecques, CCHPM pour la rétention en tête de bassin versant, CCPL pour l'hydraulique douce), et également une forte compensation de TVA sur les travaux réalisés les années précédents :

- champs d'inondation contrôlée : 1 650 836 €
- FCTVA : 883 205 €
- désordres hydrauliques locaux : 504 026 €
- restauration de la continuité écologique : 115 538 €
- emprunt tracteur : 105 000 €
- restauration de zones humides : 86 265 €
- réduction de la vulnérabilité : 47 713 €
- hydraulique douce : 18 417 €
- Excédent fonctionnement 2020 : 347 151 €
- Excédent investissement : 1 235 245 €

#### Recettes d'investissement

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	795 997 €	5 034 095 €	8 176 985 €	7 914 575	5 065 870
Evolution depuis n-1	- 12%	+ 532%	+ 62%	- 3%	- 36%

## PERSPECTIVES 2022

### PREVENTION DES INONDATIONS

En 2022, le SmageAa poursuit la mise en œuvre du PAPI d'intention (études, animations, travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ...), et gère les ouvrages existants.

Le SmageAa finalise :

- > Le plan de gestion écologique des CIC.

Le SmageAa poursuit :

- > Les études du PAPI d'intention (maitrise d'œuvre de conception pour le quartier du Rossignol à Arques, étude hydraulique des ruissellements ruraux) ;
- > Les diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ;
- > Les opérations de culture du risque et d'accompagnement des communes à la gestion de crise ;
- > L'entretien des ouvrages structurants (CIC et ouvrages locaux transférés) ;
- > L'animation agricole pour la maitrise des ruissellements et de l'érosion des sols.

Le SmageAa démarre :

- > La mise en œuvre du plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce ;
- > L'identification des réseaux et équipements sensibles.

Dans le cadre du PAPI, les opérations bénéficient de financements de l'Etat et, pour certaines, de l'Agence de l'Eau.

Au budget, nombre d'opérations, de gestion - entretien, ne bénéficient pas de financements extérieurs.

En outre, le poste d'animateur agricole qui bénéficient jusqu'alors de financement de l'Agence de l'Eau va voir la participation de cette dernière diminuer à partir de 2023 suite à l'évolution du XI<sup>e</sup> programme. Il se peut également que l'Agence de l'Eau ne dispose plus du budget suffisant et ne finance ni le poste, ni l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce.

Plus globalement, à partir de 2025, d'autres financements de suivi et d'entretien risquent de diminuer.

Prospective inondation	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	500 881,92	514 593,75	415 924,15
Dépenses d'investissement	1 026 596,63	143 000,00	145 000,00
Recettes de fonctionnement	267 970,00	229 012,00	155 861,00
Recettes d'investissement	184 056,00	153 692,00	110 850,00

### GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et ses affluents, l'entretien courant et les travaux de restauration des habitats aquatiques se poursuivent. Vu l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau, le SmageAa développera les opérations de restauration des milieux. Enfin, les opérations de restauration de la continuité écologique sont pénalisées par un contexte local et national défavorable.

Le SmageAa finalise :

- > La conception des travaux de continuité écologique sur les ouvrages de Wins (Blendecques), Wizpaper (Wizernes), Houvoy (Rumilly), Bernard (Thiembronne), Bubbe (St-Martin d'Hardinghem) ;
- > La conception des travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau à la pisciculture de Renty et à celle du Bout de la Ville (St-Martin d'Hardinghem) ;
- > Les travaux de continuité écologique sur l'ouvrage du moulin Tartar (Affringues).

Le SmageAa poursuit :

- > L'entretien pluriannuel des cours d'eau ;
- > Ses opérations ponctuelles de restauration des berges et de protection du cours d'eau ;
- > La coordination de la lutte contre le rat musqué.

Le SmageAa démarre :

- > La conception des travaux de continuité écologique sur les ouvrages du Bout de la Ville (St-Martin d'Hardinghem), de la Maison du Papier (Esquerdes) ;
- > Les travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau à la pisciculture de Renty.

Les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes. L'évolution des financements de l'Agence de l'Eau évoquée plus haut et développée dans la partie Charge de personnel ci-dessous conduit à une baisse des recettes dès cette année sur la partie Plan d'entretien de l'Aa et se affluents, si tant est que la mission soit toujours financée. Une réorientation des missions de l'équipe rivière pourrait permettre de compenser en partie cette baisse ou perte de financement.

Pour la continuité écologique et la restauration des zones humides, les financements extérieurs peuvent atteindre 100 %. Dans le cas où ce taux ne serait pas atteint, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes sera prévu afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa.

Prospective milieux	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	395 369,76	300 513,65	305 453,38
Dépenses d'investissement	356 625,00	1 044 730,00	984 760,45
Recettes de fonctionnement	165 867,67	88 817,67	88 817,67
Recettes d'investissement	622 040,00	990 375,00	903 375,00

#### AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

La Commission Locale de l'Eau a sollicité un renforcement des moyens d'animation. En parallèle, il est raisonnable d'espérer une reprise effective des animations pédagogiques à la Maison du Papier.

Le SmageAa poursuit :

- > L'animation de la Commission Locale de l'Eau ;
- > Les animations pédagogiques de la Maison du Papier ;
- > Les animations sur le risque d'inondation pour les classes du territoire.

Le SmageAa démarre :

- > Le suivi simplifié de la qualité de l'eau du marais audomarois en partenariat avec le laboratoire départemental ;
- > La mise en conformité du SAGE avec le nouveau SDAGE ;
- > Le suivi de l'application de la nouvelle règle sur la préservation de la ressource en eau souterraine ;
- > Les réflexions sur le remplacement des animatrices pédagogiques en anticipation de leur départ en retraite.

Le poste supplémentaire d'animateur technique du SAGE devrait être financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 puis 50 %.

Par ailleurs, le SmageAa a clos la régie de recettes destinée aux animations pédagogiques en fin d'année 2021. Cela n'entraîne pas de modification budgétaire.

Prospective Connaissances	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	146 247,76	166 059,71	168 774,81
Dépenses d'investissement	-	-	-
Recettes de fonctionnement	125 544,20	124 613,00	126 097,00
Recettes d'investissement	-	-	-

## L'ÉQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Depuis sa création en 2004, l'équipe du SmageAa s'est étoffée en fonction des missions qui lui ont progressivement été confiées.

La responsable administrative est en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> février. La convention de mise à disposition de personnel du SMLA permet de la remplacer. En cours d'année, l'agent administratif du SMLA pourrait être mutée au SmageAa.

L'équipe est aujourd'hui constituée

- de 11 agents titulaires en poste :
  - o 9 agents de la filière technique,
  - o 2 agents de la filière animation à mi-temps annualisé ;
- s'y ajoutent 2 agents titulaires en disponibilité sur demande :
  - o 1 agent de la filière administrative,
  - o 1 agent de la filière technique ;
- et 2 agents contractuels (3 à partir du mois d'avril 2022).

Trois agents travaillent à temps partiel (80 % et 90 %). Les temps réduits des 3 agents ne sont pas compensés<sup>1</sup>.

Les agents travaillent 39 heures par semaine avec 21 jours de RTT pour un temps plein.

Ils bénéficient :

- d'un régime indemnitaire,
- de titres restaurant (valeur 7 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 / pris en charge à 50 % par la collectivité),
- de l'adhésion de la collectivité au CNAS,
- d'une participation à la garantie maintien de salaire et à leur complémentaire santé auprès des organismes agréés (25 €/mois maxi pour le risque santé et 30 €/mois pour le risque prévoyance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

La masse salariale devrait passer de 623 048 € (2021) à 680 000 € (2022) y compris les frais de mise à disposition (30 000 €).

Notons que les indemnités d'astreinte (astreinte d'observation pendant la période à risque d'inondation) représentent environ 1 500 € dans le budget du régime indemnitaire, pour 6 puis 7 agents concernés (hiver 2021/2022).

10 des 11 postes des agents de la filière technique bénéficient de financements extérieurs de fonctionnement :

- Agence de l'Eau pour l'équipe rivière,
- Agence de l'Eau pour les postes d'animatrice de la CLE, d'animateur de bassin versant (= animateur agricole), et animateur continuité écologique (= responsable de projet milieux), et à confirmer pour le poste d'animateur technique de la CLE,
- Etat pour les postes du PAPI : Responsable de projet Prévention des inondations, chargé de travaux et chargée de mission risques inondation.

<sup>1</sup> 20 % + 10 % + 10 % = 0,4 ETP

## EVOLUTION DES FINANCEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES POSTES

Lors de la révision de son XI<sup>è</sup> programme d'intervention, l'Agence de l'Eau a été amenée à réviser ses modalités de financement des dépenses de fonctionnement notamment sur le volet de la gestion des milieux.

En 2022, le financement du plan d'entretien de rivière devrait diminuer. Afin de compenser cette baisse, il est envisagé de développer les actions de restauration qui permettrait de mobiliser le financement d'actions menées en régie.

Pour les postes d'animation (hors animation SAGE), les financements à 70 % ont été maintenus en 2022 et diminueront à 50 % en 2023 et 2024. Cela concerne 2 postes au SmageAa auquel s'ajoute le nouveau poste d'animation technique du SAGE.

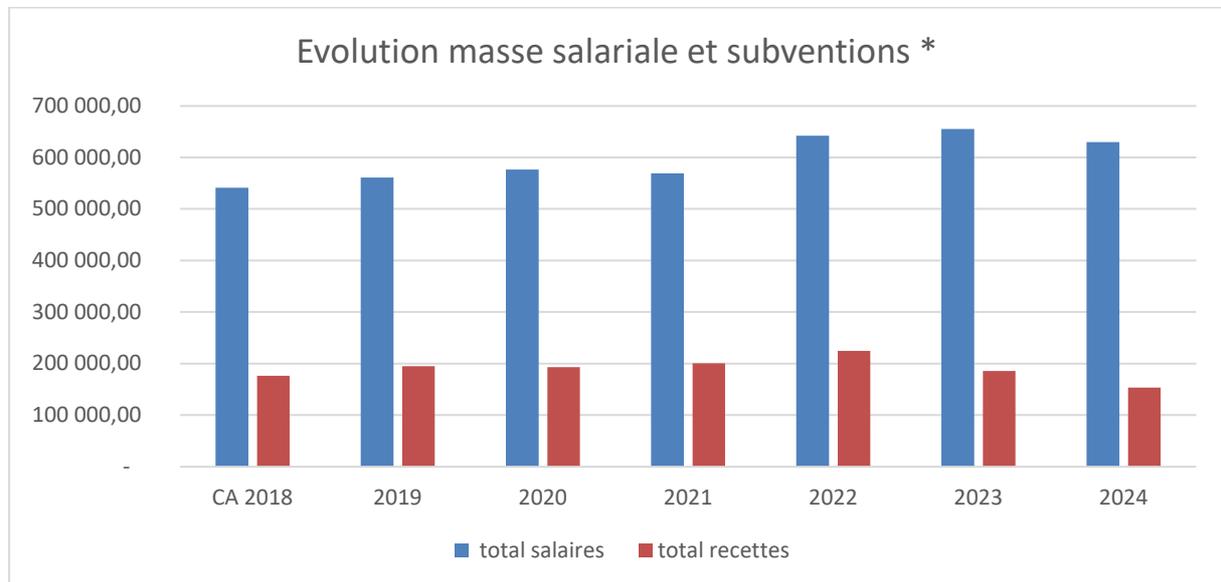
Une analyse globale montre que le SmageAa bénéficie ces dernières années de 35 % de financement de sa masse salariale par l'Agence de l'Eau et l'Etat (PAPI). Le taux passerait à 25 % pour 2023 et 2024. L'incidence est de 40 000 € par an de perte de financements Agence de l'Eau.

La réflexion globale sur l'évolution des effectifs du SmageAa intègre ces éléments, même s'ils sont peu significatifs dans le budget global du SmageAa.

Notons toutefois que ce qui relève de l'entretien ne sera pas prioritaire à l'Agence de l'Eau pour les 3 prochaines années. Un arbitrage en ce sens en fonction du budget disponible à l'Agence de l'Eau va avoir lieu sur les demandes en cours. Ainsi le SmageAa pourrait perdre les financements sur 3 volets : le poste de l'animateur agricole, le plan d'entretien de cours d'eau et le plan d'entretien des ouvrages d'hydraulique douce. Le déficit de financement pour le SmageAa pourrait alors atteindre près de 120 000 €/an.

La prospective présentée intègre ces perspectives de financement. La confirmation de la perte de ces financements pourrait amener à une nouvelle orientation budgétaire.

Pour ce qui est du XII<sup>è</sup> programme de l'Agence de l'Eau, à partir de 2025, s'il n'est évidemment pas connu à ce stade, il est prudent d'anticiper une baisse des financements des dépenses de fonctionnement.



2

<sup>2</sup> \* Ne sont intégrées sur ce graphe que les baisses de financement prévues à la révision du XI<sup>è</sup> programme. Les risques de perte de financements sur le poste d'animateur agricole et sur ceux de l'équipe rivière ne sont pas intégrés (= 40 000 €/an).

## PERSPECTIVES BUDGETAIRES

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Pour 2022**, les besoins courants devraient évoluer un peu (1,5 agents en plus par rapport à 2021).

Les charges de personnel devraient augmenter de 10 %. En effet, le poste de chargée de mission Risques inondation est ici prévu sur l'année entière (6 mois en 2021). Est prévu également le poste d'animateur technique de la CLE et un agent contractuel pour 6 mois pour l'équipe rivière (prévision de remplacement).

Les frais d'études se poursuivront notamment en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique et des zones humides, et les études du PAPI d'intention.

Les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques structurants et d'hydraulique douce vont se développer, de même que les impôts fonciers auxquels s'ajoutent la provision pour risque.

Une ligne prévoit encore des indemnités pour la servitude de rétention temporaire des eaux.

**Les dépenses de fonctionnement se porteraient à 1,5 M€.**

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les cotisations qui sont la base du budget de fonctionnement du SmageAa sont inchangées. Elles seront réparties entre les EPCI comme indiqué ci-dessous.

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner, et notamment sur le poste d'animateur technique du SAGE (nouvelle dépense).

#### PARTICIPATION 2022

Collectivité	Pourcentage de population	Cotisation prévisionnelle 2021
CAPSO	71,3%	626 224 €
CCPL	19,7%	173 836 €
CCHPM	4,5%	39 541 €
CCHF	4,2%	36 717 €
CCDS	0,3%	2 447 €
		<b>878 764 €</b>

En outre une convention avec l'USAN prévoit sa participation à l'animation de la Commission Locale de l'Eau depuis 2021. Et la mutualisation se poursuit avec le SYMVAHEM, ce qui amène à une contribution de sa part.

**Les recettes de fonctionnement se porteraient à 1,5 M€.**

**La subvention de l'Agence de l'Eau sur le nouveau poste s'élèverait à 50 %.**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, les dépenses d'investissement porteront sur les travaux de continuité écologique au moulin Tartar à Affringues, sur le CIC 12 à Affringues et les premiers travaux de restauration de la pisciculture de Renty.

S'y ajoutent l'acquisition et la mise à disposition d'outils de réduction de la vulnérabilité du bâti.

Suite à l'acquisition d'un tracteur en 2021, des outils mobiles seront acquis pour développer l'utilisation de cet engin. En outre, un abri pour le tracteur et ses outils sera construit.

Le budget prévoira du complément et un renouvellement progressif du matériel bureautique et informatique.

**Les dépenses d'investissement se porteraient à 1,5 M€.**

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Un emprunt relais sera remboursé cette année (hors budget).

Récapitulatif Emprunts		PA 2018	PA 2019	PR 2019	PA 2021	TOTAL annuel
année		2018	2019	2019	2021	
capital initial		<b>1 500 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>3 300 000,00</b>	<b>105 000,00</b>	
durée (ans)		20	15	2	7	
2022	capital remboursé	75 000,00	66 666,68	3 300 000,00	14 793,90	3 456 460,58
	intérêts	21 492,18	5 386,67	4 125,00	457,50	31 242,60
	capital restant dû	<b>1 181 250,00</b>	<b>799 999,96</b>	-	<b>90 206,10</b>	<b>2 088 122,73</b>
2023	capital remboursé	75 000,00	66 666,68		14 862,06	156 528,74
	intérêts	20 179,70	4 960,00		389,34	25 529,04
	capital restant dû	<b>1 106 250,00</b>	<b>733 333,28</b>	-	<b>75 344,04</b>	<b>1 931 593,99</b>
2024	capital remboursé	75 000,00	66 666,68		14 930,54	156 597,22
	intérêts	18 867,18	4 533,33		320,86	23 721,37
	capital restant dû	<b>1 031 250,00</b>	<b>666 666,60</b>	-	<b>60 413,50</b>	<b>1 774 996,77</b>
2025	capital remboursé	75 000,00	66 666,68		14 999,34	156 666,02
	intérêts	17 554,70	5 813,33		252,06	21 913,43
	capital restant dû	<b>1 256 250,00</b>	<b>866 666,64</b>		<b>45 414,16</b>	<b>1 618 330,75</b>

**Les recettes d'investissement se porteraient à 1,5 M€ y compris les excédents de fonctionnement et d'investissement 2021 qui s'élèvent à 787 230 €.**

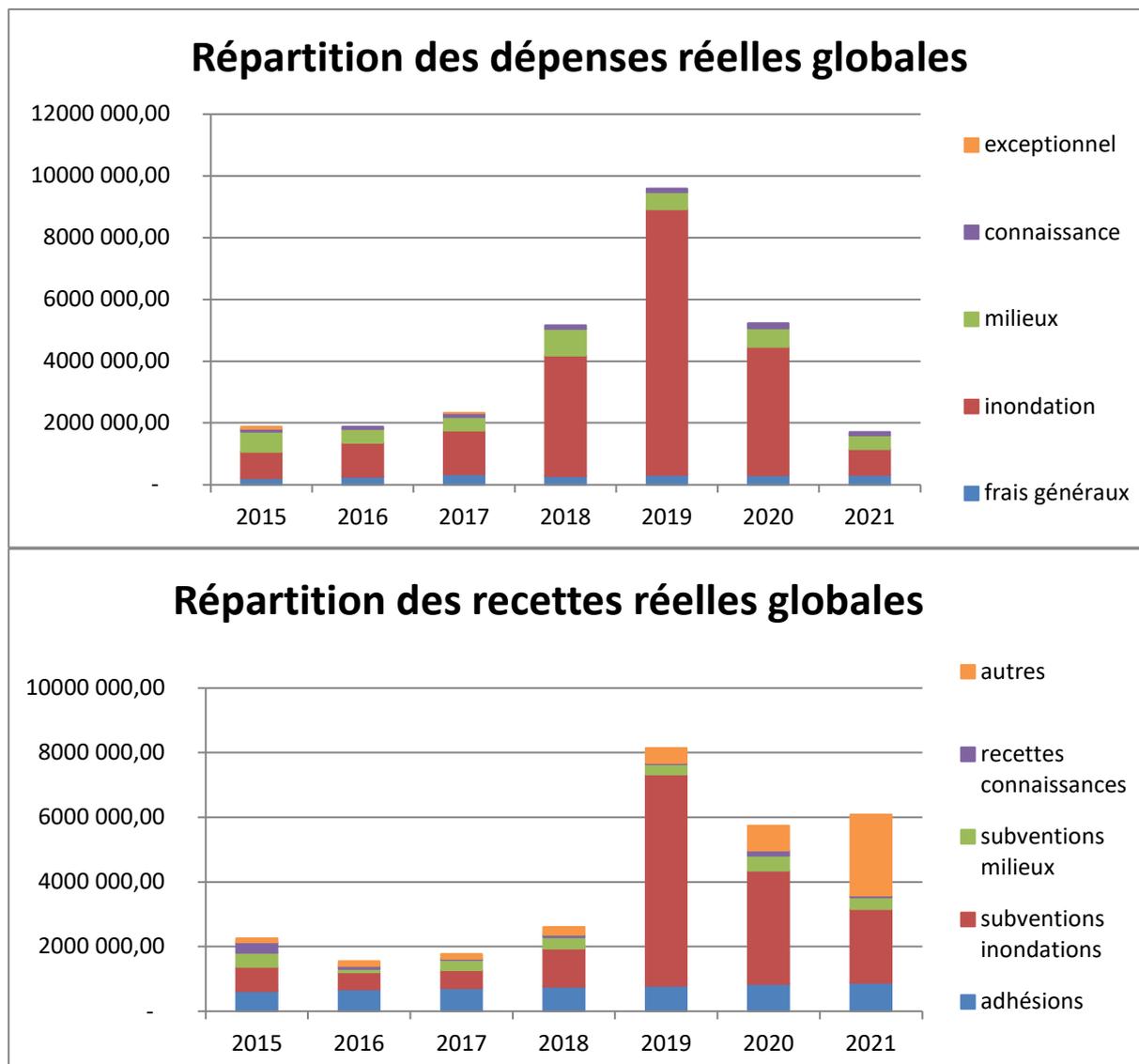
## CONCLUSION

Le SmageAa est aujourd'hui en phase de gestion des ouvrages. La section de fonctionnement du budget est donc plus sollicitée. La structure du budget du SmageAa le permet. Les investissements se poursuivent en matière de restauration des milieux. L'évolution des financements de l'Agence de l'Eau est à suivre avec attention car il peut avoir des conséquences significatives sur le budget du SmageAa.

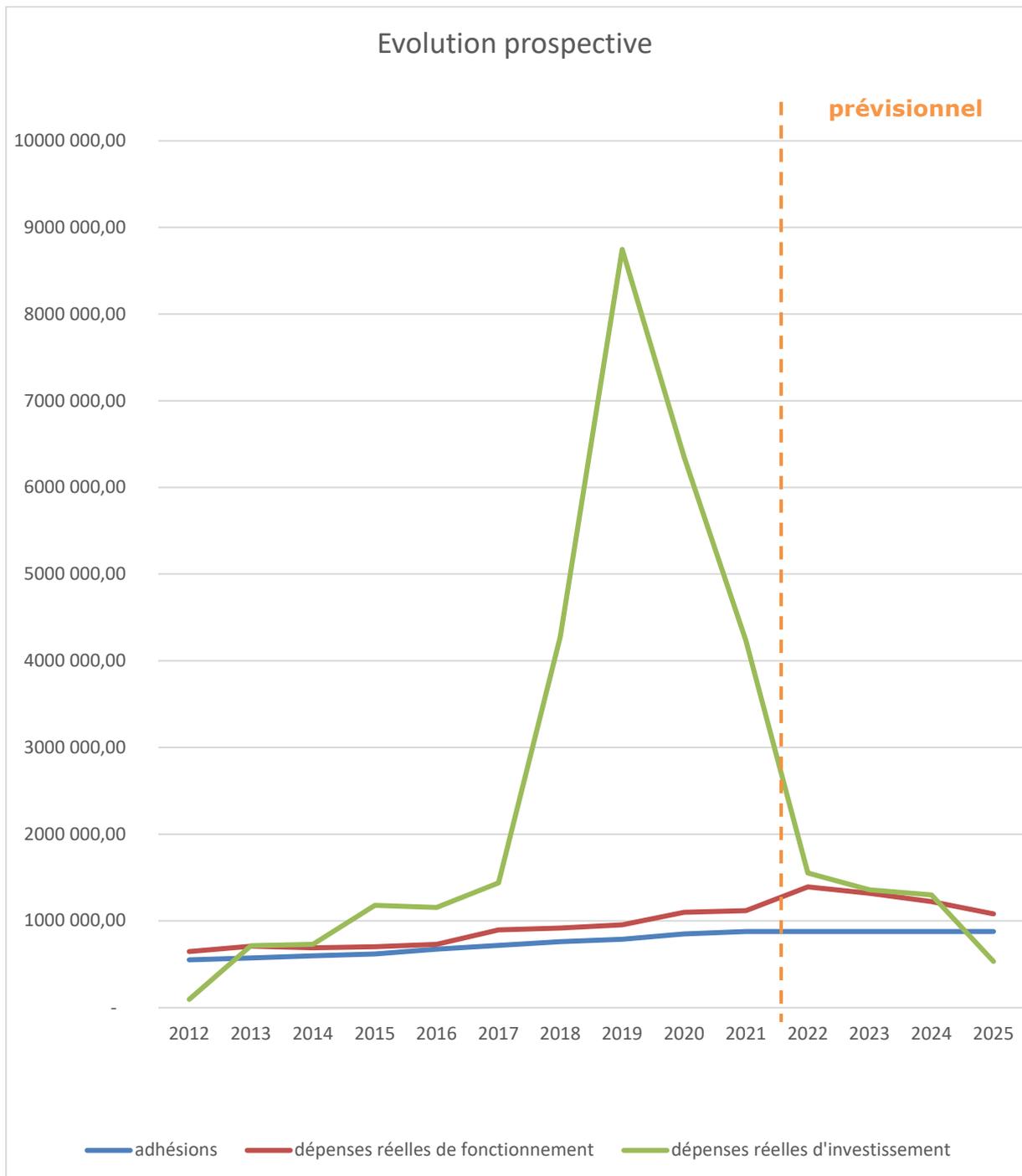
## ANNEXE GRAPHIQUE

### EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES\* GLOBALES 2015-2021

\*hors emprunts, hors amortissements



## EVOLUTION PROSPECTIVE



Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022

#### DELIBERATION 2022-06

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

**Ressources Humaines** : Médecine professionnelle et préventive – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Rapporteur : M. MEQUIGNON

#### Précédente délibération 2018-33

L'article 2-1 du décret n°85-603 modifié dispose que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

La **médecine préventive** agit pour préserver la santé et de la sécurité des agents, dans le cadre d'une surveillance médicale régulière.

Ses missions ont été renforcées par le décret n°2012-170 du 3 février 2012, modifiant le décret n°85-603, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, la médecine préventive vérifie la compatibilité entre les missions exercées par l'agent et son état de santé tout au long de sa carrière. Ses avis se traduisent par l'émission d'avis et de propositions.

Ses missions peuvent être regroupées selon trois types d'actions :

- 1) Une **mission de conseil** de l'autorité territoriale concernant :
  - ▶ l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services
  - ▶ l'hygiène générale des locaux de service
  - ▶ l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine
  - ▶ la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle

- 2) Une **action en milieu professionnel**

Le médecin de prévention mène, en collaboration avec le service de prévention de la collectivité, des actions complémentaires dans le cadre du tiers-temps, telles que :

- ▶ visite des locaux professionnels
- ▶ étude des postes et des ambiances de travail
- ▶ recherche documentaire et énoncé de propositions tendant à améliorer les conditions de travail
- ▶ rédaction et présentation de rapports médicaux
- ▶ participation sur demande, aux réunions des différents comités (CTP et CHS)
- ▶ Analyse des accidents du travail...

- 3) Une **surveillance médicale** des agents

Le médecin du service de médecine préventive assure la visite médicale préalable au recrutement des agents, qui bénéficient ensuite d'un examen médical périodique obligatoire.



## **COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### **Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

### **Membres excusés**

Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

Le quorum est atteint.

Ces périodicités sont au minimum biennales pour les emplois courants, et annuelles pour les agents exposés à des risques spécifiques.

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, une psychologue du travail est déployée afin d'avoir un accompagnement individuel, un accompagnement collectif et également un accompagnement des collectivités dans leur démarche d'évaluation et de prévention de RPS.

Puis un préventeur est également prévu afin d'assister et conseiller l'Autorité Territoriale dans la démarche d'évaluation des risques, la mise en place d'une politique de prévention et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Aussi, afin de faire face à ses obligations, le SmageAa peut faire appel à l'assistance du Centre de Gestion du Pas de Calais (article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Par délibération n°2015/16 du 27 février 2015 le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais (CDG62) a créé un **service de médecine professionnelle et préventive**.

Une antenne a été créée sur le territoire audomarois avec le partenariat de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Les locaux se situent au quartier Foch à Saint-Omer.

#### Cout du service :

La participation annuelle sera revue chaque année en fonction du tableau des effectifs. Ce nombre d'agents en emploi permanent sera multiplié par **110 €** avec un **droit d'entrée de 20 € par agent**.

De plus, les agents recrutés sur des **contrats saisonniers**, seront reçus pour un coût additionnel de **50 € par agent**.

La cotisation n'est pas liée au nombre de visites médicales, elle correspond à un suivi de l'établissement et de ses agents. Elle inclut la visite périodique, la visite d'information et de prévention, les visites de reprise, les visites supplémentaires à la demande du médecin du travail ou de l'agent. Elle comprend également les éventuels examens complémentaires et les interventions très diverses en milieu de travail permettant une parfaite connaissance des postes et de l'environnement de travail.

A ces différentes prestations s'ajoute la participation du médecin aux séances du CHSCT si sa présence est nécessaire.

Ainsi, afin d'assurer la surveillance médicale et préventive des agents du SmageAa (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public) et après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord au Président afin :

- de renouveler l'adhésion du SmageAa au service de médecine préventive du CDG62 (antenne de Saint-Omer) à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion correspondante (et ses éventuels avenants) d'une durée de **3 ans**, renouvelable chaque année par tacite reconduction
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le



ID : 062-256204256-20220302-D\_2022\_6-DE

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**DELIBERATION 2022-07**

**Ressources humaines** : Contrat responsable de projets milieux

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Suite au départ du Responsable de projets de Prévention des inondations courant 2021 et à la réorganisation du pôle technique, un recrutement a été engagé pour remplacer le titulaire du poste de Responsable de projets Milieux. La déclaration de vacance d'emploi et la publication de l'offre ont eu lieu le 18 novembre 2021.

Le poste a été ouvert aux fonctionnaires de catégorie B de la filière technique au grade de technicien ou technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, postes vacants inscrits au tableau des effectifs. Il s'agit du poste à temps plein.

A l'issue des entretiens, la procédure de recrutement des agents titulaires de la fonction publique est déclarée infructueuse.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 2°,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de pourvoir le poste de Responsable de projet Milieux afin de mener à bien les missions du SmageAa dans ce domaine,

Il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (technicien). La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération 2018-18 du 28 mars 2018 est applicable.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical donne son accord afin :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Responsable de projet milieux à temps complet pour une durée déterminée de 3 ans,
- D'autoriser l'application du régime indemnitaire RIFSEEP selon les critères professionnels tels que définis dans la délibération du 28 mars 2018,



SmageAa

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 062-256204256-20220302-D\_2022\_5\_1-BF

## **COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 MARS 2022**

**18h00 Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 24 février 2022 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

### **Membres présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT (Présent aux délibérations 2 et 3), Vice-Présidents,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Marc THOMAS (Présent à partir de la délibération 4), Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE délégués titulaires.

Monsieur Ghislain WILQUIN et Madame Paule ROLLAND délégués suppléants.

### **Membres excusés**

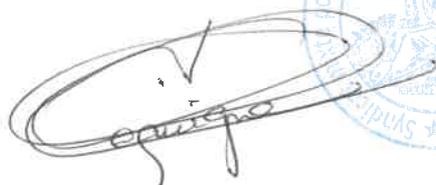
Messieurs Frédéric SABLON et Bernard HIBON, Délégués Suppléants  
Madame Chantal LEVRAY, Délégué Suppléante

Le nombre de votants présents était de : 16

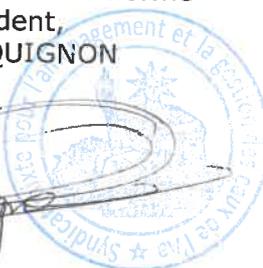
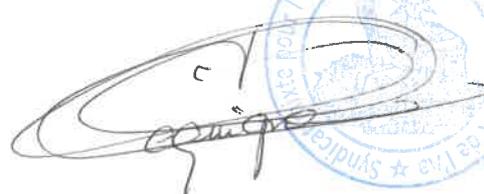
Le quorum est atteint.

- De positionner cet emploi contractuel dans le groupe de fonction n°2 de la catégorie B – techniciens territoriaux et d'appliquer les plafonds annuels tels que délibérés le 9 juillet 2020 (délibération 2020-13),
- De rembourser les frais de mission sur la base du décret en vigueur,
- D'autoriser l'agent à utiliser les véhicules du SmageAa,
- De lui faire bénéficier des avantages sociaux dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2022 et aux suivants.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
A. MEQUIGNON



Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le



ID : 062-256204256-20220302-D\_2022\_5\_1-BF